



Embellir l'espace public en cœur de village grâce au « permis de végétaliser »

La commune de Pennautier encourage les habitants à végétaliser l'espace public au cœur du village en instaurant un programme de « permis de végétaliser ». Ce projet permet aux résidents intéressés de profiter de fosses de plantation, de terre et de paillage végétal fournis par la commune, pour ajouter des végétaux devant leur domicile, **sur le domaine communal**.

De plus, la municipalité offre également la fourniture de la ou des plantes choisies par le participant. Cette initiative vise à embellir notre village, à améliorer notre cadre de vie, à soutenir la biodiversité et à encourager le développement de la nature en milieu urbain.

Seules les candidatures des résidents du cœur de village (circulade) sont acceptées pour la première phase de ce programme.

Comment candidater ?

Pour soumettre votre candidature, vous pouvez consulter le **guide pratique incluant le catalogue de plantes** pour vous aider à concevoir votre projet de plantation. Vous devez ensuite remplir et signer les documents suivants :

- Le **formulaire de demande de permis de végétaliser**
- La **charte**

Ces documents doivent être transmis au secrétariat de la mairie ou envoyés par e-mail à espacesverts@pennautier.fr **avant le 12 juillet 2024**.

En signant la charte avec la commune, les participants s'engagent à prendre soin des plantations en choisissant des espèces économes en eau du catalogue proposé par la commune, ainsi qu'à pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement en évitant l'utilisation de produits chimiques.

Le calendrier pour candidater :

- Juin 2024 : mise à disposition du « guide pratique incluant le catalogue de plantes » du « formulaire de demande » et de la « charte » ;
- Du 10 juin au 12 juillet 2024 : définissez votre projet et retournez les documents demandés ;
- Du 13 juillet au 30 septembre 2024 : la commune analyse les projets et vérifie leur faisabilité.
- Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2024 : mise en œuvre des projets ;
- Fin novembre 2024 : journée de plantations, où la commune distribuera les végétaux et les habitants pourront les planter.

Ensemble, embellissons notre village avec le « permis de végétaliser » !